

**RÉPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE RUMIGNY
80680 RUMIGNY**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉUNION DU 19 NOVEMBRE 2007

Le dix neuf novembre deux mille sept, vingt heures quinze minutes, les membres du Conseil Municipal de RUMIGNY, régulièrement convoqués le quinze novembre deux mille sept, se sont réunis sous la présidence de Monsieur François DELECOLLE, Maire.

Etaient présents : MM.DELECOLLE François, BEAUGRAND Erick, Mmes BOUTIN Marie-Claude, ADT Marie, M. GALTIER Bernard, Mme GUIDE Marie-Dominique, DUQUESNE Véronique, MM. BARBET Eric, DESTOMBES Vincent, EVRARD Dominique, SEVRETTE Pascal, Mme BLANGER Corinne.

Absents excusés : Mme BONNASSIES Roselyne, MM DASSONVILLE Patrick, MENNESSIER Jean-Pierre.

Secrétaire de séance : Mme DUQUESNE Véronique.
Compte rendu affiché le 23 novembre 2007.

LECTURE DU COMPTE RENDU DU 24 SEPTEMBRE 2007.

Approuvé et signé par tous les membres présents.

TARIFS DES LOCATIONS DU FOYER COMMUNAL :

Cette délibération annule et remplace la délibération du 24 septembre 2007.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal une rectification des tarifs du foyer communal qui sera appliquée à partir du premier février deux mille huit.

<u>LOCATION :</u>	Pour un jour	Pour deux jours
Habitants de RUMIGNY	110€	170€
Membres titulaires d'un Club de RUMIGNY ou Agents de Collectivité de la Commune	150€	240€
Extérieurs de RUMIGNY	220€	340€
Vin d'honneur et réunions		
Habitants de RUMIGNY	55€	
Membres titulaires d'un Club de RUMIGNY ou Agents de Collectivité de la Commune	75€	
Extérieurs de RUMIGNY	110€	
Forfait réveillon :	600€	

Un forfait de 10,00€ sera facturé pour la consommation d'eau et de gaz pour tous les utilisateurs du foyer communal, que la location porte sur un ou deux jours.

Il sera également demandé :

- Pour le nettoyage non fait ou mal fait : 100€
- Le versement d'arrhes au moment de la réservation correspondant à 50% de la location.

Une participation à la consommation d'électricité, calculée à partir de relevés des compteurs d'électricité effectués avant et après chaque location sera appliquée sur la base du tarif en vigueur d'Electricité de France.

Un chèque de caution correspondant au double de la location sera demandé à la remise des clés.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité ces nouveaux tarifs.

LOCATION GRATUITE :

Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'accorder la gratuité :

- Au Comité des Fêtes pour toutes les activités qu'il organise.
 - Une fois par an aux associations de Rumigny.
 - Lors d'un enterrement, aux familles de Rumigny.
- Le nettoyage reste entièrement à la charge des utilisateurs.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité ces nouveaux tarifs.

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2007.

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	14.055€	14.055€
Investissement	3.788€	3.788€

Le budget supplémentaire est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

MODIFICATION DE L'ARTICLE 4 DES STATUTS D'AMIENS METROPOLE (REPRESENTATION DES COMMUNES)

Monsieur le Maire fait part d'une proposition du Conseil d'Amiens Métropole de modifier la représentation des communes. Pour une participation plus équitable, au lieu de deux titulaires et un suppléant, notre commune qui compte moins de 1000 habitants serait représentée par un délégué titulaire et un délégué suppléant. Le nouveau conseil d'Amiens Métropole aurait 90 membres qui seraient répartis comme suit :

- Communes de moins de 1000 habitants : 1 délégué et 1 suppléant qui sera appelé à siéger au Conseil avec voix délibérative en cas d'empêchement du titulaire.
- Communes entre 1000 et 2999 habitants : 2 délégués
- Communes entre 1000 et 2999 habitants : 2 délégués
- Communes entre 3000 et 3999 habitants : 3 délégués
- Communes entre 4000 et 4999 habitants : 4 délégués
- Communes de plus de 5000 habitants : 5 délégués
- Les délégués de la ville d'Amiens représenteraient au plus 43% de l'Assemblée.

Monsieur le Maire déclare n'avoir aucune objection sur cette proposition.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Vu la notification de Monsieur le Président d'AMIENS METROPOLE,
Vu la délibération du Conseil d'Amiens Métropole en date du 4 octobre 2007,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-20.

Délibère :

Article 1 : la modification de l'article 4 du statut de la communauté d'Agglomération d'Amiens Métropole est approuvée.

Article 2 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

ACCEPTATION DU TRANSFERT DE L'ACTIF ET DU PASSIF DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD-AMIENOIS

Monsieur le Maire propose d'accepter le transfert à la commune de l'actif concernant les travaux réalisés par la Communauté de Communes pour Rumigny soit un montant de 194.237,94€, ainsi que du passif pour un montant de 18.706,17€

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité ces transferts.

DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT AU TITRE DE LA DGE ET AU CONSEIL GENERAL POUR DES TRAVAUX D'AMELIORATION DE L'ISOLATION DES SALLES DE CLASSES :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de sa demande de devis formulée auprès de trois entreprises concernant l'amélioration des salles de classes qui comprendrait le remplacement de 16 fenêtres, la mise en place de volets électriques, l'abaissement des plafonds, l'éclairage intérieur des classes. Seules deux entreprises ont répondu :

Entreprise FLAMAND pour un montant H.T de 36.185€.

Entreprise TECNIPOSE pour un montant H.T de 16.192€ pour l'isolation des plafonds et 27.052,80€ pour la pose de fenêtres isolantes.

Une provision supplémentaire estimée à 10% des travaux devra être prise en compte pour les dépenses imprévues.

Soit 2.705,28€ H.T pour la pose des fenêtres et 1.619,20€ H.T pour l'isolation des plafonds.

Le devis de l'entreprise TECNIPOSE est le seul dossier à être complet.

Le Conseil Municipal approuve le principe de réaliser ces travaux et décide de solliciter l'aide financière de l'Etat au titre de la DGE 2008 pour un taux de 45% des montants HT, et auprès du Conseil Général au taux 15% des montants H.T, de la proposition de l'entreprise TECNIPOSE.

Le plan de financement serait le suivant :

	Fenêtres	Plafonds
Subvention de l'Etat (D.G.E) : (45%)	13.391,14	8.015,49
Subvention du Département : (15%)	4.463,71	2.671,83
Fonds propres :	9.197,95	5.505,69
Dépenses imprévues : (10%)	2.705,28	1.619,20
Coût total :	29.758,08	17.812,21

Monsieur le Maire atteste du non-commencement de l'opération et s'engage à ne pas en commencer l'exécution avant que l'aide ne soit accordée.

QUESTIONS DIVERSES :

❶ Bernard GALTIER rappelle que la commune participera cette année au Téléthon le 8 Décembre 2007. Auparavant, un concert aura lieu le Jeudi 6 Décembre 2007 à l'église de Rumigny à 20H30 (entrée 10 €) avec la chorale SANS FA SONS en première partie suivie après l'entracte des clarinettes de Musicaa; le Samedi 8 décembre 2007, une randonnée sera organisée à 14H et au retour une prestation des enfants des écoles se fera au Foyer Communal (entrée 2€).

❷ Vincent DESTOMBES fait part de l'installation d'une grille d'entrée au terrain de football par Amiens Métropole ce qui permettra au stade d'être fermé surtout le week end; un rideau de fer a été installé aux vestiaires; des travaux sur le terrain ont été réalisés ainsi que la mise en place de buts.

❸ Dominique EVRARD signale que le Sivom de Boves a été informé des problèmes d'écailllements des caniveaux rue de Saint-Sauflieu. Il informe le Conseil Municipal que le Sivom réalisera la réfection de la rue d'Amiens par un coulis en fin du programme 2007, c'est-à-dire au printemps 2008. Un courrier a été envoyé par la commune au Sivom pour demander l'étude de la réfection totale de la rue de Loeuilly (bordurage et corps de chaussée), il faut s'attendre à un coût très élevé.

❹ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que deux prestataires interviendront désormais sur l'éclairage public communal, Amiens Métropole pour les voies métropolitaines et le Syndicat d'Electrification de la Région du Sud Amiénois pour les voies communales. Une étude est en cours avec le SIER concernant une baisse d'intensité de l'éclairage public une partie de la nuit qui pourrait entraîner une économie de l'ordre de 50%.

Il a également rencontré les responsables du service des eaux d'Amiens Métropole au sujet des problèmes d'inondation rencontrés en haut de la rue d'Amiens et à la grange de Monsieur GUIDE. Les bassins de la rue de St Fuscien commencent à s'envaser. Il a signalé les problèmes de sécurité concernant le bassin de la rue de St Fuscien qui n'est plus clos et celui de la Plate-forme de compostage dont les fermetures des portes ont été retirées par Amiens Métropole.